

Dépôt :

Joëlle WELFRING, déi gréng

Luxembourg, le 14 décembre 2023

MOTION

relative à l'accélération des efforts dans la lutte contre la crise climatique

La Chambre des Député.e.s

Considérant que la décision de la vingt-huitième Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28)

- reconnaît la nécessité de réductions marquées, rapides et durables des émissions de gaz à effet de serre conformément aux trajectoires axées sur le scénario des 1,5°C ;
- souligne la primordialité d'accélérer l'action pour abandonner progressivement les combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques au cours de cette décennie critique, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- demande le triplement de la capacité mondiale en matière d'énergies renouvelables et le doublement du taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030 ;
- souligne que la planification à long terme et la mise en œuvre accélérée de l'adaptation, en particulier au cours de cette décennie, sont essentielles pour combler les écarts en matière d'adaptation et pour créer de nombreuses opportunités ;
- reconnaît les lacunes importantes, notamment financières, qui subsistent pour répondre à l'ampleur et à la fréquence croissantes des pertes et des dommages, ainsi qu'aux pertes économiques et non-économiques qui en découlent ;

Invite le Gouvernement

- à veiller à la mise à disposition des moyens financiers et personnels nécessaires pour garantir une mise en œuvre accélérée du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030 (PNEC) ;
- dans ce contexte, à présenter ses priorités et un calendrier détaillé de mise en œuvre des priorités du Plan national d'énergie dans les meilleurs délais ;
- à maintenir les aides financières pour la rénovation énergétique, la valorisation des sources d'énergie renouvelables et la mobilité durable à un niveau élevé au-delà de juin 2024 et à mettre en place un budget plus orienté socialement pour les ménages à revenu modeste ;

- plus particulièrement, à intensifier les efforts de décarbonation des bâtiments existants et à développer des dispositifs complémentaires permettant l'accès des ménages à revenu modeste au logement durable ;
- à présenter sous peu l'approche choisie pour établir au niveau national le plan social pour le climat, impliquant les acteurs clés, sachant que ce plan devrait entre autres avoir pour objectif d'assurer les ressources nécessaires aux ménages et entreprises les plus vulnérables pour financer la décarbonation ;
- à entamer les travaux pour déterminer la poursuite du mécanisme du prix du carbone après 2026 ainsi que sa compensation sociale et à communiquer les conclusions y relatives en temps utile ;
- à renforcer l'adaptation du Luxembourg aux conséquences climatiques inévitables dans tous les domaines et, pour ce faire, présenter la mise à jour de la stratégie nationale d'adaptation dans les meilleurs délais à la Chambre des députés, ainsi que doter la stratégie d'objectifs mesurables, d'une gouvernance solide et d'un mécanisme de révision clair ;
- à inclure dans le projet de budget pluriannuel 2024-2028 un engagement financier pour le financement des « pertes et préjudices » ;
- dans ce contexte, à fournir et présenter à la Chambre des députés une vue d'ensemble des engagements financiers d'ores et déjà conclus voire planifiés par l'État dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages au niveau national ainsi qu'international.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 20 mars 2024

Le Secrétaire général,

Le Président,

Laurent Scheeck

Claude Wiseler